

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 décembre 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame JOUHANNEAU étant absente, elle a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 16 octobre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 07/12/2016 et les informations données sont les suivantes.

### **SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DU 3 JANVIER AU 7 JUILLET 2017**

Il est décidé de signer un nouveau contrat de travail de 29H. hebdomadaires avec l'agent qui s'occupe actuellement de l'entretien des salles communales.

### **INDEMNITE DE CONSEIL ET DE FONCTION : M. LE TRESORIER**

Comme le prévoit l'arrêté interministériel en date du 16/12/1983, le conseil alloue l'indemnité de conseil et de fonction à M. le Trésorier pour l'année 2015 soit 430,59 €.

### **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à l'audit sur l'éclairage public de la commune par le SDEI, la partie des travaux prévus pour l'année 2016 ont été réalisés.

Il convient de déterminer la seconde tranche pour 2017.

Décision : rue du Maréchal Leclerc + rue Montplaisir + rue de la Gayerterie : montant total 84.241,20 € TTC.

Des subventions vont être demandées pour ces investissements.

### **RESEAU EAUX PLUVIALES**

Il est rappelé que la commune a signé un contrat de prestation de curage et de nettoyage des avaloirs avec la Lyonnaise des Eaux qui arrive à échéance.

Il est demandé au conseil de se positionner.

Accord du conseil pour signer un nouveau contrat de 3 ans pour cette prestation avec cette société pour un coût de 2.908 € par an.

### **BAIL LOGEMENT LOCATIF**

Suite au départ du locataire du logement T4 rue Sully au mois d'août, celui-ci est toujours libre.

Une demande de location pour cet appartement a été déposée en mairie dernièrement. Il est donc demandé au conseil de voter au vu de ce dossier.

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable au demandeur et autorise M. le Maire pour la signature du nouveau bail dont le loyer mensuel est de 500 €.

A noter que des portes coulissantes vont être posées dans le logement afin d'en optimiser l'isolation pour un coût de 825,60 €.

### **CABINET MEDICAL**

- Différents travaux vont être réalisés au cabinet médical : remplacement des fenêtres et de la porte qui ne sont pas aux normes exigées par l'assurance – montant des travaux : 18.409,61 € TTC.

Pour les WC des personnes à mobilité réduite, les travaux ne seront réalisés qu'en 2018.

- Il convient d'autoriser M. le Maire à signer un bail avec le docteur Caillaud à compter du 01/01/2017.

Accord du conseil.

### **COURS DE GUITARE**

Depuis septembre 2016, Monsieur BEAULIEU donne des cours de guitare dans la salle de l'ancienne poste. Il avait été décidé d'attendre le début de l'année 2017 pour savoir si cette activité continuait.

Cela étant le cas, il convient maintenant de délibérer pour fixer le montant de la location de l'espace.

Décision : 30 € par mois de présence.

### **TRAVAUX**

- Rue de Sanguilles – VC 4 : nécessité de faire des travaux sur cette voie. Possibilité de refaire la route en totalité avec élargissement (estimation : 162.000 €) ou seulement la couche de roulement (estimation : 60.000 €). La décision sera prise lors du vote du budget 2017.
- Il a été constaté que l'éclairage public s'allumait tardivement le matin. Monsieur PRIME explique qu'il s'agit d'un problème avec une armoire : le nécessaire va être fait. Par ailleurs, Madame DESBOIS précise que l'éclairage public autour de la salle des fêtes n'est pas maintenu lors de manifestations alors qu'il avait été prévu de faire le nécessaire. Monsieur PRIME se charge d'apporter une solution technique rapidement.
- Travaux d'éclairage du stade n°2 presque terminés. Monsieur ROUX exprime le souhait des équipes sportives qui aimeraient pouvoir effectuer les entraînements sur ce stade à compter de janvier 2017.
- Travaux liés à l'ascenseur : il reste le problème de la téléphonie à régler avant la réception des travaux.
- Différents travaux qui avaient été prévus depuis plusieurs mois ne sont toujours pas réalisés. M. Le Maire, l' élu responsable du service technique ainsi que les agents vont se réunir prochainement afin de lister les travaux et définir ceux qui seront fait en régie et ceux pour lesquels une entreprise devra être sollicitée.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE**

Les services de Châteauroux Métropole proposent aux communes membres de constituer un groupement de commande sur 4 thématiques :

- Diagnostic voirie
- Travaux entretien de voirie avec un allotissement
- Prestation de balayage – aspiration routier
- Fourniture de lanternes.

Décision du conseil : oui pour les points 2 et 3. Et modification de la commission « appel d'offres » pour intégrer 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au groupement (titulaire : M. DESCOURAUX – suppléant : M. PINIER)

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

- Un courrier a été envoyé à l'indivision TAUPIN suite à la constatation de pose de drainage sur une partie de leurs terres sans autorisation préalable. Il leur a été demandé de faire le nécessaire auprès des services de la DDT pour régulariser la situation.
- Dates des réunions du conseil 1<sup>er</sup> semestre 2017 : 18/01 – 01/03 – 26/04 – 07/06 – 05/07
- Madame SIMON demande si le service technique a pu voir pour les plots à installer ou non vers le gymnase.

Des essais ont été réalisés et il est possible de déplacer avec le tracteur des plots d'une tonne mais pas de deux. S'il est décidé de poser des plots de 2 tonnes ; il convient de préciser que les agents ne pourront pas les bouger pour la brocante par exemple.

Après vote, l'achat de plots de 2 tonnes est décidé ainsi que l'enfouissement d'une partie des cailloux en place. Ceci permettra leur déplacement plus difficile et ainsi éviter autant que possible l'installation illicite de personnes.

- Monsieur PASCAUD indique que le ministère de l'environnement a envoyé une note sur la « croissance verte – point nature » qui permet l'octroi de subvention de 500 € maxi. pour l'installation de structures telles que : mur végétal, serre, ruche ... dans les écoles.
- Date pour la distribution des colis aux personnes n'ayant pas participé au repas du 06/12 : 20/12.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H.25.